

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 41 (1933)
Heft: 6

Artikel: Les loups à Lavaux : 16me et 17me siècles
Autor: Voruz, H.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-31887>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

crés et leur pays ne tarda pas à être occupé par les Français aux ordres du général Xaintrailles dont la cruauté est restée célèbre.

Nous remercions vivement M. Albert Greyloz, à Ollon, qui a bien voulu nous communiquer les deux lettres ci-dessus.

LES LOUPS A LAVAUX

16^{me} et 17^{me} siècles.

(Extrait de la *Chronique de Lavaux* du 30 janvier 1925.)

Les derniers loups — les vrais — ont disparu de chez nous vers 1750. Ils furent assez nombreux dans les temps antérieurs, comme le témoignent les notices suivantes de nos archives :

6 septembre 1554. Ceux de Villette décident d'aller battre en Gourse pour les loups. Ils demandent à Lutry de se joindre à eux, pendant que ceux de Lausanne avec ceux du Pays de Vaud feront les battues au Jorat.

23 mai 1575. Les commis des deux paroisses arrêtent d'aller vendredi prochain chasser les loups qui font du dommage au bétail. Une personne de chaque maison, singulièrement les arquebusiers, prendra part à la battue. On avertira les circonvoisins, tant Lausanne qu'Essertes et Haut-Crêt ; aussi ceux de St-Saphorin et Corsier. Il faudra faire des « hages » (haies de pieux) en lieux propres et mettre les « filles » (filets).

3 juin. Claude Deplace, secrétaire et Pierre Ballens de Lutry ont été communiquer la chose aux seigneurs con-

seillers de Lausanne. Ceux-ci l'ont grandement remercié pour la bonne volonté qu'on leur témoigne ; toutefois ça ne leur était pas propre pour alors.

Malgré l'absence des Lausannois, la chasse fut fructueuse ; Domynnoz rapporte en conseil que ayant porté à St-Saphorin deux des petits loups pris en Gourze, ceux de St-Saphorin en avaient grandement remercié et donné un teston de vin pour celui qui les avait pris. Et ceux de St-Saphorin qui se sont aidés étaient le fils à Ruotaz et celui à Noverraz.

François Cossonay a aussi porté deux petits loups pris en Gourze à ceux de Lutry pour leur part de ladite chasse ; ceux de Lutry l'ont grandement remercié, mais sans donner un sou.

Enfin trois petits loups ont été exposés à Cully. M. le banderet Maillardoz en reçoit un en cadeau et en achète un autre pour un florin. Un septième est vendu à Reygnier Portaz pour 15 sols.

5 septembre 1575. Touchant les filets de M. de Blonay prêtés pour la chasse, on décide à Lutry de les aller « guerre »¹ à Ste-Catherine et de les rendre mardi prochain. Guille Ballyf ira les chercher.

15 septembre. Honorable Frs Piccard et discret Olivier Benoist ont rendu aux gouverneurs de Blonay les filets que M. de Blonay avait prêtés à la ville de Lutry. Les gouverneurs se sont contentés ainsi et le banderet de Tercier s'est offert de nous les prêter quand on en aura nécessité.

4 mai 1576. On publie à Cully que s'il y a un bon compagnon du lieu qui tue le loup, on lui donnera 4 écus qui font 20 florins.

¹ Quérir. Les aller prendre.

25 mai 1606. Lutry avise Lausanne et Villette qu'il faut aller à la chasse du loup mercredi prochain.

17 juin 1614. Le gouverneur de Cully délivre 5 fl. à ceux d'Essertes qui ont pris quatre petits loups. Et M. le bailli sera averti de la prise, lesdits loups ayant été pris rière notre paroisse.

30 janvier 1615. Le conseil de Lutry ordonne de bailler 5 fl. à François fils de Bernard Destraz pour son coup d'avoir tué un loup près de la ville. Nicod Croc reçoit 5 fl. 6 sols pour un loup pris sur Lutry.

Septembre 1615. Il faudra donner le jour à ceux de Lausanne et des paroisses pour déchasser les loups de sus nos monts.

6 octobre 1615. Le jour est établi à lundi prochain pour déchasser le loup. Une personne de chaque maison ; ban d'un florin pour les défaillants.

13 octobre. On ordonne à Pierre Doud, étranger, pour ses peines d'avoir battu le tambour pour la chasse, 5 florins.

Lundi 13 février 1626. Antoine Bujard grand gouverneur donnera 20 florins à Denis Fontannaz et Jq. Desgard de Lutry, pour la prise d'un loup. 19 février. A Henri Delessert, qui a tué une louve, 20 florins.

23 mai 1631. Ceux de St-Saphorin demandent le concours de leurs voisins pour la chasse du loup.

2 juillet 1632. Jacob Chevallez de Rivaz, et h. Siméon Chappuis supplient le conseil de Villette de leur vouloir élargir quelque chose en récompense de leurs peines à l'occasion des petits loups pris par eux au bois du Crêt Duthey. On donne 5 fl.

16 avril 1638. Les habitants et grangiers de sus le mont se plaignent que le loup fait un grand dégât en leur bétail. Et s'il n'y est pourvu il est en danger qu'il n'en fasse

encore davantage car avant la saison le dit bétail va être contraint de s'en aller pâturer par les bois et les communs.

Mardi 25 avril 1638. On décide une chasse générale avec les quatre paroisses. Ordre que l'on tiendra aux battues : seront commandés les plus capables à manier les armes à feu, de se trouver de bonne heure vendredi prochain pour entendre des commis l'ordre et les lieux où ils devront se porter pour attendre les bêtes au passage et principalement pour battre le bois de Gourse. Ceux d'Aran se trouveront vers les Nautayes et battront avec ceux de Grandvaux joints avec les Grangiers jusques à la Taborinaz. Ceux de Curson se trouveront vers le Signal et battront aussi jusqu'à la Taborinaz. Ceux de Cully, Chenaux et Riex se trouveront vers la Thiolleyre, battront Gourse, le Saugez et la Crétaz jusque vers la planche de l'Épinaz, avec ceux d'Épesses qui commenceront dès le bois de Romont. Le salaire des seigneurs commis sera à chacun 10 batz ; aux tambours 4 batz ; par ce moyen, ils ne pourront faire aucune dépense pour la commune.

Vendredi 17 septembre 1641. Conseil extraordinaire, sur le commandement émané de la part de M. le Bailli pour la chasse et expulsion du loup. On procédera comme il est dit dans le mandat ; on établira des gens capables de chaque quart qui seront salariés par les quarts mêmes.

Lundi dernier d'octobre 1635. Les chasseurs Antoine et Pierre Croc et Jean Ballissat se présentent en conseil et remontent comme une grandissime peine ils auraient rencontré au bois de Craux Baussan trois loups-cerviers ; en ayant abattu un dont ils présentent la peau, ils se recommandent pour quelque récompense qui les puisse encourager à telle chasse de semblables bêtes rapineuses. On donne 15 fl.

Lundi 29 janvier 1642. Ceux de Chardonne ont attrapé

deux loups-cerviers (lynx). Leurs commis se présentent en conseil pour avoir le salaire désigné par l'ordonnance faite entre les quatre paroisses. Ils assurent que le salaire est fixé à 15 florins par bête. Mais le conseil croit que ce salaire aurait été modéré, attendu que les loups-cerviers doivent être exceptés. Tellement que sans vouloir rien détraquer de l'ordre moins encore vouloir enlever le dit salaire à ceux qui les ont attrapés, le conseil accorde 15 florins en attendant qu'on retrouve l'ordonnance.

H. VORUZ.

SOCIÉTÉ VAUDOISE D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE

Séance d'été à Orbe, le mercredi 30 août 1933.

Fondée le 3 décembre 1902, notre association avait décidé, après deux séances à Lausanne, d'en avoir une à Orbe, le 21 août 1903. C'étaient les temps héroïques: plus de deux cents personnes s'y étaient rendues, dont cent cinquante membres de la jeune société. Après une séance à l'église, où l'on avait entendu un discours d'ouverture du président, M. Paul Maillefer, suivi de neuf communications, on avait visité la ville et le château, banqueté sur la terrasse du château, pour deux francs, enfin visité l'église de Montcherand et admiré les mosaïques de Boscéaz; toutes choses annoncées par un fort joli programme illustré vieux style, sur papier vert d'eau.

Il était naturel qu'après trente ans révolus la vieille cité revît les nombreux membres fondateurs qui sont encore là.